



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 3 mai 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	57

#### Date de convocation

**27 avril 2023**

#### Urbanisme – Subvention à la commune de Chanos-Curson pour la révision de son PLU

**N° de la délibération  
2023-265**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 3 mai 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, MM. Gilles FLORENT, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM., Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Xavier AUBERT, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Gérard ROBERTON, M. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat approuvé le 6 février 2019, les communes peuvent recevoir une aide de 5 000€ pour la révision de leur Plan Local d'Urbanisme ou lorsque l'élaboration ou la révision du PLU est imposée (mise en compatibilité avec le PLH, le SCoT ou la réglementation) cette somme est de 10 000€.

L'engagement de cette somme est effectué sous réserve que les éléments du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) soient conformes aux orientations du PLH et des politiques environnementales de l'agglomération. Le solde est effectué sous réserve que le PLU approuvé soit conforme aux orientations du PLH.

Vu la délibération n° 2019-032 du 6 février 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence en matière d'équilibre social de l'habitat notamment le Programme Local de l'Habitat et en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

Considérant que dans le cadre de la révision de son PLU, la commune de Chanos-Curson a transmis son PADD débattu en conseil municipal. En matière d'habitat, la commune prévoit les principales orientations suivantes : prévoir une soixantaine de logements nouveaux, recentrer le développement résidentiel sur les villages en particulier Chanos, produire 8 logements locatifs sociaux qui sont en cohérence avec le PLH au regard des opérations déjà réalisées.

Considérant la proposition d'engager une subvention de 10 000€ ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 10 000 € à la commune de Chanos-Curson pour la révision de son PLU ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge de l'urbanisme à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 3 mai 2023.